



Lors de la réunion du comité national de suivi des rythmes du 9 décembre, le SNUipp-FSU avait fait part de ses propositions et critiques sur le projet de rapport d'étape qui allait être rendu au Ministre le 20 décembre dernier. Nous avons notamment relevé toutes les difficultés ou incohérences de mise en œuvre liées au décret lui-même.

Nous rappelons que ce qui a motivé notre participation au comité est de porter la parole et le vécu professionnel des enseignants au sujet de la mise en œuvre des nouveaux rythmes.

Si nous nous réjouissons de toute réussite pouvant profiter aux enfants et recueillant l'adhésion des enseignants et de la communauté éducative dans son ensemble, nous savons également que ce n'est pas partout la règle, loin s'en faut. C'est la raison pour laquelle nous considérons que le rôle du comité est aussi de rendre compte au Ministre des difficultés objectives de la mise en œuvre de cette réforme et de proposer des solutions.

Ce sont les multiples interventions du SNUipp-FSU au sein du comité national de suivi qui ont permis d'identifier et de soulever les problèmes en maternelle, les difficultés dans les transitions scolaire/périscolaire et le partage des locaux scolaires, l'accroissement de la charge de travail des directeurs d'école, l'absence de prise en compte de l'avis des conseils d'école et des conditions de travail des enseignants, la nécessité d'adaptation aux différentes réalités locales,...

Sur tous ces sujets, le SNUipp a fait des propositions qui, pour beaucoup, ne peuvent pas s'appliquer dans le cadre du décret actuel. Nous avons fait par conséquent la proposition au comité national de suivi d'inscrire dans le rapport d'étape la nécessité de réécriture du décret.

Cette proposition n'ayant pas été reprise, le SNUipp71 décide de se retirer du comité départemental de suivi des rythmes scolaires.

